



Conjoint pour la caf/etudiants dans la vie

Par **ptitedidine**, le **31/10/2008** à **13:14**

bonjour,rnrnJe suis étudiante et locataire d'un appartement à Lyon pour lequel je perçois les APL. Mon ami (ni marié, ni concubin, ni pacsé légalement parlant) lui fait ses études à Montpellier où il est également locataire et perçoit également les APL pour son logement.rnrnSuite à l'ouverture d'un compte joint en prévision d'un déménagement futur mais non immédiat, la CAF nous retire nos droits et nous demande une déclaration de vie de couple, hors nous ne vivons pas ensemble. rnrnL'administration affirme qu'un compte joint signifie "vie commune" et que nous devons déclarer une résidence principale et une résidence secondaire pour laquelle aucune aide ne sera accordé: un comble quand on connaît nos revenus d'étudiants.rnrnIls ne veulent rien entendre, lorsqu'on leur explique qu'on vit à 300km l'un de l'autre et qu'on ne se voit que 2 jours par semaine. rnrnSont-ils dans leur droit? rnComment pouvons nous rétablir notre situation, car nous avons besoin chacun de l'APL pour vivre.rnrnMerci d'avance de votre réponse